

Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du 06 DECEMBRE 2021

Présents : GREGOIRE Sylvie, BRITY Philippe, PARRAUD Patricia, MALAN Didier, EHUEINANA Sylvain, BARGHOUT Christophe, MATALON Emmanuelle, MOUREY Christophe, SEVERIN Nicolas, ISIRDI Céline, PRIMO Yolande

Absents : GAVAUDAN Philippe, REDENTI Sandrine, NOUGUIER Daniel

Pouvoir : REDENTI Sandrine à GREGOIRE Sylvie

Secrétaire de séance : PARRAUD Patricia

Approbation à l'unanimité du PV de la séance du 09 novembre 2021.

Approbation Convention territoriale globale (C.T.G.)

Les communes de Lauris, Puget, Puyvert et la Communauté d'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse se sont engagées dans la démarche de Convention territoriale globale.

Il s'agit une convention de partenariat qui vise à renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des actions en direction des habitants d'un territoire. Elle se concrétise par la signature d'un accord entre la C.A.F. de Vaucluse, la M.S.A. Alpes Provence et les collectivités sus-mentionnées.

Il s'agit d'un accord-cadre signé pour 5 ans qui identifie les enjeux et priorités du territoire en matière de services aux familles dans les 6 champs financés par la C.A.F. : le soutien à la parentalité, la petite enfance, l'enfance et la jeunesse, l'accès aux droits, l'accès et le maintien dans un logement décent et l'animation de la vie sociale.

Jusqu'au 31 décembre 2020, il existait un contrat enfance-jeunesse signé entre les communes de Lauris, Puget, Puyvert et la C.A.F. de Vaucluse pour la période 2016-2019, prolongé d'un an par avenant, pour le financement des actions jeunesse.

La CTG matérialise également l'engagement conjoint de la Caf et de la collectivité à poursuivre leur appui financier aux services aux familles du territoire. A l'issue du Contrat enfance et jeunesse passé avec la commune de Puyvert, la Caf s'engage à conserver le montant des financements bonifiés de N-1, sous la forme de «bonus territoire CTG». De son côté, la collectivité s'engage à poursuivre son soutien financier en ajustant en conséquence la répartition de sa contribution pour les équipements et services listés en annexe 3.

L'élaboration de la C.T.G s'est déroulée, en associant élus et partenaires, sur une démarche en deux temps : un diagnostic de territoire et l'écriture d'un plan d'actions.

Cette convention 2021 - 2025 va permettre d'adapter et de développer les actions pour mieux répondre aux besoins des familles du territoire.

Considérant que la Convention Territoriale Globale (CTG) est une convention de partenariat qui vise à renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des actions en direction des habitants du territoire, il est proposé d'approuver les orientations et actions de la Convention Territoriale Globale pour une période de 5 ans.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité d'approuver la signature de la Convention Territoriale Globale entre la CAF, la MSA Alpes Provence, les communes de Lauris, Puget, Puyvert et la Communauté d'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse pour une durée de cinq ans de 2021 à 2025.

Création d'un emploi aidé dans le cadre du Contrat Unique d'Insertion Service Animation – du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que les contrats aidés sont proposés prioritairement aux collectivités territoriales afin de favoriser l'insertion sociale et professionnelle des personnes à la recherche d'un emploi.

La commune peut donc décider d'y recourir en conciliant ses besoins avec la perspective d'aider un demandeur d'emploi à s'insérer dans le monde du travail.

Ainsi Madame le Maire propose au Conseil Municipal

- la création d'un contrat unique d'insertion sous la forme d'un Contrat d'accompagnement à l'emploi, les fonctions proposées correspondent à l'animation du service périscolaire et extrascolaire, ce à raison de 21 heures par semaine *annualisé*.

Ce contrat à durée déterminée serait conclu pour une période de 1 an, la prise en charge financière de l'Etat étant fixée à 45% .

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'adopter la proposition du Maire en autorisant la création d'un contrat unique d'insertion dans le cadre du service d'animation du périscolaire et extrascolaire, ce à raison de 21 heures par semaine *annualisé pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022*.

Recrutement d'un agent contractuel pour une durée déterminée

Madame la Maire rappelle à l'assemblée que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement, il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant la nécessité de recruter, pour la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 juillet 2022, 1 agent contractuel à temps non complet en tant qu'adjoint d'animation à raison de 90 heures par mois pour assurer le service d'accueil périscolaire et extrascolaire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, confirme le recrutement d'un adjoint d'animation à temps non complet (90 h mensuel) pour la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 juillet 2022 pour assurer le service d'accueil périscolaire et extrascolaire

Situation financière

Un bref bilan de la section de fonctionnement 2021 est dressé, entre prévisions et réalisations, la situation financière apparaît saine.

En section d'investissement, la plupart des acomptes de subventions attendus seront encaissés d'ici la fin d'exercice ce qui devrait maintenir l'équilibre du budget.

Délaissés routiers du Département

Madame le Maire expose au Conseil Municipal qu'un premier contact a été pris auprès du service foncier du Département pour proposer l'acquisition par la commune de parcelles situées lieudit Le Plan.

Ce secteur sensible en raison du point de vue sur le pigeonnier du Jas mérite d'être préservé, la commune se doit d'être vigilante.

Coffret de Noël pour le personnel communal

Madame le Maire rappelle que la crise sanitaire a empêché les moments de convivialité partagés depuis des années avec le personnel communal : repas, goûters ou apéritifs en commun.

Madame le Maire propose à l'approche des fêtes d'offrir un coffret « apéritif » à l'ensemble du personnel. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, confirme la prise en charge de coffrets gourmands « le plateau regal » auprès de la société Pierre CHAMPION pour un montant total TTC de 254,45 €.

Compte rendu des décisions prises par Mme le Maire dans le cadre des délégations du Conseil Municipal

Renonciation au droit de préemption urbain pour la propriété

- Douillard Guillaume / parcelle B 1866 La Valette

Clôture de la séance à 20h00
Puyvert, le 06 décembre 2021

Sylvie GREGOIRE
Maire de PUYVERT